



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2016 - 14		
Avis direct (expert délégué) Date : 02/12/2016	Objet : Travaux EDF sur le contre-canal de Marckolsheim (67) – impact <i>Coenagrion mercuriale</i>	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

Suite à un diagnostic en 2011, la société EDF doit procéder au confortement du contre-canal de Marckolsheim. Les travaux consisteront à redresser les zones de berge déformée ou effondrée. Une population d'Agrion de mercure a été recensée lors des inventaires de 2011 à 2014. Compte-tenu de la période d'intervention (2 mois entre mi-août à avril), seules les larves seront impactées. En raison de la difficulté d'inventorier les larves d'Agrions de Mercure, il a été décidé de prendre en compte l'habitat de l'espèce (non protégé) dans lequel des larves peuvent se trouver. Afin de réduire l'impact sur l'espèce et de reconstituer l'habitat favorable à l'espèce, une technique de déplacement d'herbiers (végétation aquatique) et de la couche de terre végétale (banque de graines) sera mise en place. Un suivi écologique est également prévu.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de la population d'Agrions de Mercure située sur la digue du bief de Marckolsheim ?

Supports de réflexion

- dossier de demande de dérogation
- CERFA
- avis DREAL
- fiche de synthèse

Analyse du CSRPN

Il est à noter que si le diagnostic est fiable pour la détection de l'agrion de Mercure, ses périodes ne sont pas adaptées à la bonne détectabilité des amphibiens (mars/avril).

Même s'il y a un impact sur l'habitat, on peut effectivement le considérer comme faible aux vues du linéaire concerné et de la population globale du contre-canal.

Il y a bien eut recherches d'évitement puis de réduction (diminution du linéaire à travailler et de leur largeur, 1 mètre au lieu de toute la largeur, date d'intervention adaptée). A noter que ces mesures sont des mesures de réduction et non d'évitement comme écrit dans la demande.

Par ailleurs une mesure compensatoire est bien proposée et conforme à la législation.

Avis du CSRPN

Aux vues des recherches d'évitement puis de réduction, des mesures compensatoires proposées, ce dossier n'apporte pas de remarque du CSRPN car il ne remet pas en cause les populations même locales de l'Agrion de mercure.

Avis favorable, assorti des recommandations ci-dessous

Recommandations

- 1) La pente finale sera plus forte qu'initialement, ce qui pourrait être préjudiciable aux herbiers supports de pontes et de larves. Il faudra donc bien suivre leur développement post-travaux pour estimer l'efficacité de la mesure et en transposer les résultats lors de prochains travaux similaires.
- 2) Le déplacement des herbiers, abritant larves et pontes, devra se faire en veillant à éviter toute mise en dépôt risquant de provoquer une mortalité par dessèchement.

L'expert délégué du CSRPN, Président de la commission Dérogation espèces protégées

Laurent Godé :

